

BULLETIN DESTINÉ ÀJane Jacob Sample

JUIN 2015

Démystifier le rendement

Le terme « taux de rendement » figure dans bon nombre des communications que vous recevez au sujet de votre régime d'épargneretraite collectif et tout particulièrement dans les fiches descriptives des fonds. Le rendement représente la plus-value ou la moins-value d'un fonds, exprimée en pourcentage, par rapport à sa valeur initiale.

Afin de consulter les taux de rendement des fonds offerts dans le cadre de votre régime, accédez au site Web dont l'adresse figure à la première page de votre relevé, puis cliquez sur « Mes placements ». Cette section renferme les frais de gestion des placements (FGP) de chaque fonds en plus de deux types de « rendements bruts », calculés avant la déduction des FGP.

- Le **rendement annualisé** montre les résultats obtenus par un fonds pendant une période donnée. Les rendements sont présentés pour des périodes de 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans et 10 ans.
- Le **rendement annuel** montre les résultats obtenus par un fonds pendant une année donnée, ce qui permet de comparer les rendements d'une année à l'autre. Vous pouvez consulter les rendements annuels en cliquant sur le lien contenu dans le premier paragraphe ou sur le nom de chaque fonds.

Manuvie vous permet également de consulter votre « taux de rendement personnel ». Il s'agit du rendement que vous avez obtenu depuis que vous investissez dans un fonds donné, déduction faite des FGP. Afin de consulter ces taux de rendement, accédez à la section « Rendement de vos placements » de votre compte en ligne ou reportez-vous à la rubrique « Placements de votre régime » de votre relevé.

Tenez-vous au courant grâce aux relevés de compte en ligne

Nous désirons vous informer que Manuvie vous fournira vos relevés de compte sous forme électronique. En effet, vous pourrez consulter votre prochain relevé, ainsi que les suivants, en accédant à votre compte d'épargne-retraite collective de Manuvie en ligne. Votre relevé contiendra les



mêmes renseignements très détaillés que maintenant, notamment le solde de votre compte, les opérations sur votre compte et des messages visant à vous aider à gérer votre compte, sauf que vous pourrez y accéder facilement en ligne.

La version intégrale de votre relevé annuel sera mise en ligne après le 31 décembre; vous recevrez aussi une version abrégée de ce relevé par la poste. Si vous préférez ne pas recevoir ce relevé sommaire imprimé, vous avez la possibilité de le refuser et de vous en tenir au relevé électronique complet.

Pour modifier les modalités de livraison de votre relevé annuel, veuillez accéder à votre compte en ligne, à l'adresse qui figure à la première page du relevé ci-joint. Une fois que vous aurez accédé à votre compte, recherchez sous **Mon** profil le lien **Modification du mode** de transmission des documents.

Après avoir cliqué sur ce lien, vous pourrez indiquer si vous voulez ou non recevoir la version imprimée et condensée du relevé annuel. Vous pourrez aussi indiquer l'adresse de courriel à utiliser par Manuvie pour vous informer de la mise en ligne de chaque relevé.

Votre relevé du 30 juin 2015 a été téléchargé dans la page liée à votre compte pour vous montrer où vous trouverez vos prochains relevés. Pour y accéder, cliquez sur le lien **Mes relevés** dans la section **Liens éclair**.



Une nouvelle application vous permet de passer en revue les données sur votre compte d'épargne-retraite en tout temps et en tout lieu

Vous pourrez bientôt vérifier le solde de votre compte d'épargne-retraite collective de Manuvie au moyen de la nouvelle application mobile de SRC de Manuvie. L'application, qui sera téléchargeable à partir de l'App Store d'Apple, de BlackBerry World, de Google Play et de Windows Store, vous permet aussi d'accéder en moins de deux à de nouveaux outils et de nouveaux calculateurs.

Grâce à cette application, vous pourrez vérifier le solde de votre compte d'épargne-retraite collective au moyen d'une tablette ou d'un téléphone intelligent. Vous pouvez également accéder, à partir de Mes outils de planification de la retraite, à des outils qui vous aideront à faire le point sur votre épargne et à voir si vous économisez suffisamment en prévision de la retraite.

D'autres renseignements vous seront communiqués sous peu. Demeurez à l'affût!

L'accès à plus de renseignements se traduit par un meilleur soutien

Si votre programme d'épargne-retraite collectif vous permet d'avoir recours aux services d'un conseiller attitré (son nom figure alors sur votre relevé), sachez que cette personne peut vous aider à tirer le meilleur parti de votre programme. Pour vous offrir un service plus personnalisé, ce conseiller aura accès aux renseignements que contient le relevé ci-joint. Si vous préférez que votre conseiller attitré n'ait pas accès à ces renseignements, vous n'avez qu'à communiquer avec Manuvie en composant le numéro de téléphone indiqué sur le relevé ci-joint.

Améliorations apportées à votre compte RRRC

Au cours des derniers mois, Manuvie a apporté des améliorations au régime de revenu de retraite collectif (RRRC).

En tant que participant au RRRC, vous êtes admissible au programme de récompense des participants. En février, des niveaux de récompense supplémentaires ont été ajoutés à ce programme. En fonction du solde du compte de votre RRRC, vous pourriez bénéficier de réductions sur les frais de gestion des placements associés aux fonds dans lesquels vous investissez et obtenir un taux d'intérêt plus élevé sur l'actif de vos comptes à intérêt garanti.

						← Nouvelles tranches d'actif ←			
Tranche de	0 \$ à 24 999 \$	25 000 \$ à 39 999 \$	40 000 \$ à 59 999 \$	60 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ à 249 999 \$	250 000 \$ à 499 999 \$	500 000 \$ à 999 999 \$	1 000 000 \$ ou plus	
Fonds liés aux valeurs de marché	- 0,00 %	- 0,10 %	- 0,20 %	- 0,25 %	- 0,30 %	- 0,35 %	- 0,40 %	- 0,45 %	
CIG	+ 0,00 %	+ 0,10 %	+ 0,20 %	+ 0,25 %	+ 0,35 %				

Au printemps, les frais de gestion des placements des fonds suivants ont été réduits : Fonds monétaire MMF Manuvie (code de fonds 3131), Fonds du marché monétaire canadien Manuvie (code de fonds 3132) et Fonds à intérêt quotidien élevé Manuvie (code de fonds 3191). Ces changements font suite à l'ajout, l'année dernière, de plusieurs nouveaux fonds de revenu de retraite à la gamme de fonds offerts dans le cadre du RRRC.

Si vous avez des questions concernant le programme de récompense des participants et les occasions de placement, communiquez avec l'équipe Solutions de transition de Manuvie en composant le 1 866 991-3056. Pour toute autre demande, communiquez avec le Service à la clientèle de Manuvie en composant le numéro inscrit sur votre relevé.

